

# Règlement d'ordre spécifique relatif à l'organisation de l'épreuve générale des concours d'accèsion au niveau A – AF22A015 (FR) et AG22A015 (DE)

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon portant le Code de la Fonction publique wallonne, un concours d'accèsion au niveau A pour l'obtention du grade d'Attaché(e) est organisé par la Direction Talents Wallonie en français et en allemand, dont le programme de concours a été approuvé par la Ministre en charge de la Fonction publique le 10 février 2022, et porté à la connaissance des candidats lors de l'appel à inscription.

Sans préjudice des dispositions prévues dans le présent règlement, le règlement d'ordre général relatif à l'organisation des épreuves de concours d'accèsion à un niveau supérieur s'applique.

L'épreuve générale écrite dudit concours est décrite dans le programme de concours. Pour mémoire, ce dernier précise les conditions de participation au concours et à ses épreuves, les contenus et durées des différentes épreuves, les conditions de réussite des épreuves et du concours, les conditions de dispense de certaines épreuves ainsi que les délais et modalités d'inscription.

Les modalités pratiques concernant le déroulement de l'épreuve sont précisées dans la convocation à l'épreuve.

## 1. Conditions de réussite et cotations

L'épreuve donne lieu à un résultat final global et ne comporte pas de sous-épreuve.

Les aptitudes retenues pour l'épreuve à la suite des enquêtes menées lors du processus de construction du test sont pondérées suivant le degré d'importance établi, pour chacune d'entre elles, d'après ces enquêtes.

Les points sont attribués, pour chaque question à choix multiple (QCM), selon le schéma suivant :

1. « mises en situations » :
  - réponse correcte : + 3 points
  - réponse fausse ou plus d'une réponse : - 1 point
  - absence de réponse : - 1 point
  
2. « dossier de lecture » :
  - réponse correcte : + 3 points
  - réponse fausse ou plus d'une réponse : - 1 point
  - absence de réponse : 0 point

Conformément au programme de concours, a réussi l'épreuve générale le candidat qui obtient au moins 50% des points au total.

Les lauréats de l'épreuve conservent le bénéfice de leur réussite sans limite dans le temps.

## 2. Composition du jury

Le jury est composé conformément au règlement général des épreuves de concours d'accession. La composition exacte du jury peut être obtenue sur demande écrite à la Direction Talents Wallonie, boulevard Cauchy, 47 à 5000 Namur.

## 3. Dates et lieux

L'épreuve générale écrite dudit concours, d'une durée de 3h30, aura lieu le **mardi 28 juin 2022**. Les candidats sont attendus à **08 heures 30 précises** à

NAMUR EXPO,  
Avenue Sergent Vrithoff, 2  
5000 NAMUR (Salzignes)

Les candidats sont convoqués par lettre au moins huit jours calendrier avant la date de l'épreuve.

## 4. Communication des résultats

Les résultats de chaque candidat lui seront communiqués par écrit par la Direction Talents Wallonie.

Les résultats ne seront en aucun cas communiqués par téléphone ou tout autre moyen ni à une tierce personne.

Dans les 30 jours à dater de la communication des résultats obtenus, les candidats peuvent obtenir des explications sur leur résultat, sur demande écrite à la Direction Talents Wallonie, boulevard Cauchy 47 à 5000 Namur.

Le Président de Jury,



Carine CELEN,  
Directrice.